



[1] Le Tribunal entérine le calendrier des échéances révisé daté du 20 juin 2013 transmis par les parties au greffe le 20 juin dernier avec les changements suivants :

- L'audition des témoins aînés se tiendra à Opitciwan du 9 au 13 septembre 2013 et se continuera au besoin le samedi 14 septembre, voire la semaine du 16 septembre;
- L'intimée avisera le Tribunal au plus tard le 9 juillet 2013 de la nature des objections qu'elle pourrait avoir en regard de l'aperçu de témoignage (« will say ») qui lui sera transmis par la revendicatrice le 28 juin 2013, notamment son intention de soulever une objection aux portions de témoignage par histoire orale des aînés d'Opitciwan au motif qu'elles constitueraient une preuve par ouï-dire ;
- L'intimée transmettra au Tribunal un dossier cartographique au plus tard le 26 août 2013. Il est convenu que ce document sera projeté sur écran lors de l'audience ;
- La revendicatrice communiquera au Tribunal et à l'intimée sa réplique en anthropologie dans les dossiers 2004-11 et 2007-11, le cas échéant, au plus tard le 13 décembre 2013 ;
- Les experts des parties dresseront une liste des points en commun. Celle-ci sera transmise au Tribunal au plus tard le 9 janvier 2014 ;
- L'audition des témoins experts aura lieu du 13 au 24 janvier 2014 à Montréal ;
- La revendicatrice déposera son Mémoire de faits et de droit au plus tard le 10 mars 2014 ;

- L'intimée déposera son Mémoire de faits et de droit au plus tard le 19 mars 2014 ;
- Les parties déposeront un Énoncé de faits conjoint au plus tard le 19 mars 2014 ;
- L'audience de la requête en radiation de l'intimée et les plaidoiries se tiendront du 24 au 28 mars 2014, à Montréal.

## **II. PROTOCOLE RÉGISSANT LE TÉMOIGNAGE DES AINÉS**

[2] Une discussion a lieu sur le contenu du Protocole régissant le témoignage des aînés. Le Tribunal avisera les parties lors de la conférence préparatoire du 9 juillet prochain si des changements sont requis au Protocole ou si celui-ci est entériné tel quel.

## **III. VISITE DES LIEUX**

[3] Le Tribunal avise les parties de son accord pour visiter l'île « Big Opitciwan » si les conditions atmosphériques et hydrologiques le permettent.

## **IV. CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE**

[4] La conférence préparatoire se tiendra par téléconférence le 9 juillet 2013 à 9h00.

JOHANNE MAINVILLE

---

L'honorable Johanne Mainville  
Tribunal des revendications particulières  
Canada